



Le taux annuel d'inflation en hausse de 0.8% à 1.0%

Au mois de décembre 2024, l'indice des prix à la consommation national, calculé par le STATEC, affiche une progression mensuelle de 0.1%. Cette variation s'explique principalement par un renchérissement des frais pour voyager en décembre.

En cette fin d'année, des mouvements saisonniers ont une forte influence inflationniste sur le résultat global. Ainsi, en raison des vacances scolaires, les prix des billets d'avion se sont envolés de 25.6% par rapport au mois de novembre (et de 4.5% par rapport à décembre 2023). Pour les voyages à forfait, les prix ont augmenté de 15.1% comparés à novembre 2024.

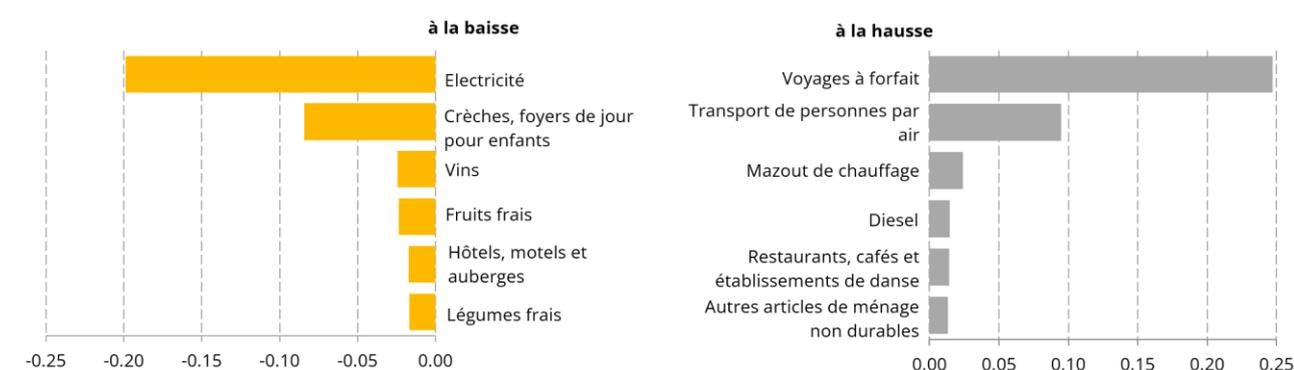
Après quatre mois de baisses consécutives, les prix des produits pétroliers repartent à la hausse en gagnant 1.0% en un mois. Le passage à la pompe revient plus cher pour les automobilistes : comparés au mois de novembre les prix grimpent de 1.3% pour le diesel et de 0.5% pour l'essence. Le prix du mazout de chauffage grimpe de 3.2%. Par rapport au mois de décembre de l'année passée, les prix des produits pétroliers sont inférieurs de 8.1%.

Le résultat général est aussi impacté par la baisse de 5.9% des tarifs des crèches et maisons relais par rapport au mois précédent, ainsi que par le repli de 13.6% des tarifs de l'électricité en décembre.

Les prix de l'alimentation diminuent de 0.2% par rapport à novembre. Les plus fortes baisses ont été constatées pour les fruits frais (-3.1%), les légumes frais (-2.0%) et les pizzas et quiches (-2.5%). En revanche, les consommateurs ont dû déboursier plus en décembre pour le poisson frais (+5.2%), le thé (+2.6%) et le fromage (+0.7%). Le prix des boissons alcoolisées a reculé de 2.2% par rapport à novembre, en raison d'actions promotionnelles pour les fêtes de fin d'année sur les spiritueux et liqueurs (-3.7%), le vin (-2.6%, vin mousseux compris) et le vin fortifié (-4.6%). En comparaison annuelle, les prix alimentaires dans leur ensemble sont supérieurs de 0.5%, tandis que les boissons alcoolisées sont inférieures de 0.4%.

Le taux annuel d'inflation se fixe à 1.0%, contre 0.8% un mois plus tôt. Le taux annuel d'inflation sous-jacent perd 0.1 point et s'établit à 1.5% en décembre. L'indice général du mois de décembre, exprimé en base 100 en 2015, se chiffre à 122.43 points. La moyenne semestrielle de l'indice rattaché à la base 1.1.1948 passe de 1010.97 à 1010.02 points. La prochaine indexation sera déclenchée lorsque la valeur de 1013.46 sera atteinte.

GRAPHIQUE 1 : LES PRINCIPALES CONTRIBUTIONS MENSUELLES (EN POINTS DE POURCENTAGE)



Source : STATEC

Note : Les positions représentées dans les graphiques sont celles ayant eu le plus d'influence sur l'évolution mensuelle de l'indice général. Ces contributions résultent de l'évolution mensuelle des prix mais aussi du poids de chaque position au sein du panier de biens et services. La somme des contributions individuelles de toutes les positions du panier correspond à l'évolution mensuelle de l'indice général.

TABLE 1 : TAUX DE VARIATION (EN %)

Les 12 divisions de l'indice	Annuel	Mensuel
	(déc. 2024/déc. 2023)	(déc. 2024/nov. 2024)
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	0.50	-0.18
Boissons alcoolisées et tabac	2.48	-1.49
Articles d'habillement et chaussures	1.23	-
Logement, eau, électricité et combustibles	-1.84	-1.10
Ameublement, équipement de ménage et entretien	-0.17	0.36
Santé	1.87	0.01
Transports	0.95	0.84
Communications	0.65	-0.04
Loisirs, spectacles et culture	4.88	3.14
Enseignement	0.60	-
Hôtels, cafés, restaurants	2.86	0.01
Biens et services divers	1.75	-0.42
Indice général	1.04	0.09

Source : STATEC

Les résultats de l'indice du mois de janvier 2025 seront publiés le 5 février 2025, à l'issue de la réunion mensuelle de la Commission de l'indice. Une première estimation du taux annuel d'inflation sera publiée le 31 janvier 2025.

Pour en savoir plus

Bureau de presse | ☎ +352 247-88455 | ✉ press@statec.etat.lu

statistiques.lu

Cette publication a été réalisée par la division SOC sous la direction de Marc Ferring/Jérôme Hury.

Le STATEC tient à remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à la réalisation de cette parution.

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.

Restez connectés ! [Inscrivez-vous à notre newsletter](#)

